

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'une résidence pour personnes âgées (40 appartements et un centre Alzheimer avec 12 chambres) et d'une résidence pour les employés saisonniers (24 studios) sur la commune de Bonifacio.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI MARINA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Antoine LANTIERI

RCS / SIRET

4 0 0 0 5 1 3 8 9 0 0 0 1 5

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique : 47, sous-rubrique : a.47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Défrichement : défrichement d'une zone boisée portant une sur une superficie totale d'environ 1 ha. Projet également soumis à la déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 (rejet d'eaux pluviales). Réalisation du dossier et de déclaration en cours.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une résidence pour personnes âgées (40 appartements et un centre Alzheimer avec 12 chambres) et d'une résidence pour les employés saisonniers (24 studios) sur la commune de Bonifacio, nécessitant le défrichement d'une zone boisée (principalement de type forêt fermée par un plateau, sur lequel les aménagements seront installés, bordé de talus boisés. Il est important de noter que le défrichement ne concerne que les surfaces aménagées sur le plateau actuellement recouvert d'un maquis clairsemé.

Le projet comporte également la création de voies d'accès et de places de stationnement ainsi que l'ensemble des réseaux humides et secs.

Les parcelles concernées portent les numéros 834,835, 836 et 837 (en partie) de la section G, sur la commune de Bonifacio. L'emprise totale est d'environ 3.5 ha.

Aucune démolition n'est nécessaire pour le projet (zone naturelle actuellement).

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra la création de solutions de logements pour les employés saisonniers des installations touristiques à proximité ainsi que la création d'une résidence pour personnes âgées associée à un centre dédié à la maladie d'Alzheimer.

Le projet se veut de qualité avec l'utilisation de matériaux naturels (utilisation de pierres et de tuiles en vois, toitures végétalisées pour partie) de manière à s'insérer au mieux dans son environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux vont débuter par les travaux préparatoires de débroussaillage et d'abattage d'arbres nécessaires à la mise en place du projet. Ces travaux seront réalisés hors période ordinaire de reproduction de l'avifaune (hors période avril à juin) et n'auront lieu que sur la zone à aménager d'environ 1 ha (le reste de la parcelle reste à l'état naturel).

La date de démarrage des travaux sera adaptée en fonction de la date de réception des autorisations nécessaires au projet (codes de l'urbanisme et de l'environnement, DDT2A et mairie).

Après la période de défrichement, la période de travaux devrait s'étaler sur 18 mois.

Les travaux de terrassement seront minimes car les bâtiments sont construits sur le plateau et ne nécessitent que très peu d'aménagements de terrain.

Les travaux vont consister en la réalisation des fondations et constructions ainsi que tous les travaux de VRD. On note l'utilisation de matériaux de qualité (pierres naturelles et tuiles en bois).

Les aménagements paysagers seront réalisés en fin de chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le site accueillera les logements ainsi que la voie d'accès, les places de stationnements, les cheminements piétons, la piscine et les espaces verts. Le projet va induire une légère augmentation de trafic liée essentiellement à la circulation des résidents et des employés.

Le projet ne produit pas de déchets spécifiques au vu de sa future activité (en dehors des déchets de type ménagers).

Dans sa phase exploitation, le site sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable et réseaux d'eaux usées domestiques. Un ouvrage de rétention sera mis en place pour la gestion des eaux pluviales du projet et sera dimensionné en accord avec les prescriptions des services instructeurs (DDTM2A).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau vis à vis de la rubrique 2.1.5.0 'rejets d'eaux pluviales qui sera déposée après retour de l'avis de l'autorité environnementale sur la présente demande.

Le projet fera également l'objet d'une demande de permis de construire et d'une demande d'autorisation de défrichement (code forestier).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher :	5823 m ²
Surface à défricher :	env 10 000 m ²
Surface assiette foncière :	3.5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Plateau de Barcapales
Avenue Sylvère Bohn
20169 BONIFACIO

Coordonnées géographiques¹

Long. 41° 23' 37" N Lat. 9° 9' 48" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZNIEFF de TYPE 2 : 940004115 - Plateau de Calcaire de Bonifacio La ZNIEFF de TYPE 1 la plus proche est située à environ 600m plus à l'Est : 9400013182 AGROSYSTEME DE ST-JULIEN
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BONIFACIO est située en zone de montagne sur le critère urbanisme et sur le critère agriculture selon l'Observatoire des Territoires.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est située à 2,5km au sud-est : FR3800907 - Stations d'Herbe à la Mule de Bella Cattania
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BONIFACIO est classé comme commune en loi littoral selon l'Observatoire des Territoires. Le projet, objet de la présente demande se situe loin du rivage.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est la Réserve Naturelle de Corse des Bouches de Bonifacio. (FR3600147) à 750m au Sud
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en dehors de la limite de la servitude de protection des monuments historiques (PLU de Bonifacio invalidé en Février 2022), en dehors de la limite des espaces remarquables et des espaces de forte protection émanant du PADDUC.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone humide d'importance internationale du au titre de la convention RAMSAR

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bonifacio est concerné par un PPRN risque Mouvement de terrain. Une partie des parcelles du projet est concerné par un aléa fort pour ce risque. Les aménagements du projet sont situés en dehors de ces zones d'aléa. Bonifacio n'est concernée par aucun PPRT. Le PPRN Mouvement de terrain de Bonifacio a été prescrit le 23/04/2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASIAS le plus proche est la station service Total (CSC2A00146) à environ m vers le sud-est. D'après l'étude des photographies aériennes antérieures, le site n'a jamais été aménagé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HAB - FR9400592 - Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio (en bordure sud) HAB - FR9402015 - Bouches de Bonifacio, Iles des Moines (400 m au sud) OISEAUX - FR9410021 - Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio (400 m au sud) HAB - FR9400591 - Plateau de Pertusato/ Bonifacio et îles Lavezzi (600 m au sud) HAB - FR9402009 - Mare temporaire de Musella/Bonifacio (2 km au nord-est)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au sein des abords de l'Abri Préhistorique d'Araguina-Sennola (2001170032). Falaises et plateau de Bonifacio et massif du mont de la Trinité (sc_19961) en bordure ouest du projet. Site urbain de Bonifacio et ses abords (si_19723) en bordure sud. Site patrimonial Bonifacio (2001140012) environ 150 m au sud-ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau directement sur le site mais des prélèvements d'eau dans le réseau AEP communal liés à l'alimentation en eau potable des logements projetés. Aucun prélèvement d'eau/pompage n'est nécessaire en phase travaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de modification des masses d'eaux souterraine
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet devrait être légèrement excédentaire en matériaux. Les terrassements seront limités au creusement de la piscine et des fondations du bâti, ainsi qu'au déblaiement et remblaiement d'une partie du terrain destiné à la résidence senior. Les terres seront évacuées conformément à la réglementation en vigueur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira l'apport de matériaux nécessaire à la construction de logements. L'utilisation de pierres naturelles est prévue.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie aménagée se trouve sur le plateau où la végétation est de type maquis bas clairsemé. Très peu d'arbres sont observés. Néanmoins des perturbations peuvent avoir lieu en particulier en phase travaux où un défrichage, du bruit et de la poussière sont à attendre en période diurne. En phase exploitation, les perturbations sont limitées par le caractère d'habitat des installations projetées. En phase projet, il n'est pas prévu la mise en place de clôture afin de faciliter la circulation de la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les perturbations liées au bruit et à la poussière peuvent avoir des incidences sur les espèces locales. Cependant, l'environnement naturel vaste aux abords du projet offre des refuges potentiels pour la faune lors des perturbations, qui restent liées à une activité ponctuelle et diurne. Le défrichage envisagé est également susceptible de perturber les habitats. En phase exploitation, la destination résidentielle induit de faibles perturbations.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les incidences sur les autres zones identifiées sont considérées comme négligeables en phase exploitation (destination résidentielle avec peu d'impact). L'intégration paysagère renforcée du projet lui confère une incidence faible. En phase chantier, les perturbations ponctuelles et limitées dans le temps permettent d'avoir un impact faible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement d'un espace boisé est nécessaire pour la construction du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un PPR technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bonifacio est concerné par un PPR Mouvement de Terrain prescrit le 23/04/2015. Une partie des parcelles du projet est concerné par un aléa fort pour le ris mouvement de terrain. Les aménagements du projet sont situés en dehors ces zones d'aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire n'est associé au projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, des engins de travaux circuleront en journée sur le site d'étude et ses environs les jours ouvrés. En phase exploitation, la circulation restera limitée compte tenu de l'activité résidentielle du site. La circulation sera essentiellement liée au personnel travaillant sur site ainsi qu'aux allers-retours des saisonniers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux seront source de bruit, limité à une activité ponctuelle et diurne. En phase exploitation, très peu de nuisances sonores seront générées en raison de la destination résidentielle du projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucune perturbation olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet ne sera pas concerné par des vibrations. En phase travaux, la réalisation de fondation pour les logements pourra engendrer quelques nuisances qui resteront limitées dans le temps et l'espace.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements prévus dans le cadre du projet (logements) sont sources d'émissions lumineuses avec un éclairage nocturne des voies circulées du projet. Ces éclairages seront de basse consommation et orientés vers le sol.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rejet de polluants dans l'air sera limité en phase travaux (de courte durée). Les véhicules et engins utilisés en phase travaux seront conformes à la réglementation en vigueur. En phase exploitation, la faible circulation aura un impact limité sur les rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, conformément à la doctrine de la DDTM2A. Un ouvrage de rétention sera mis en place pour la gestion des eaux pluviales du projet et sera dimensionné en fonction des directives de la DDTM2A.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées domestiques du projet seront rejetées dans le réseau EU desservant le site. L'activité sur le site ne génère aucun effluent industriel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets potentiels générés en phase chantier seront évacués conformément à la réglementation en vigueur vers des filières de traitement adaptées. Les déchets domestiques en phase exploitation seront limités en quantité et gérés par la collecte communale.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé aux abords du site préhistorique de l'Araguina. L'influence sur le patrimoine est considéré comme faible car l'Avenue Bohn et des aménagements urbains sont situés entre le site et le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage des sols est modifié mais cohérent avec l'usage des terrains limitrophes. Les matériaux et l'intégration paysagère prévus permettent d'inscrire le projet avec cohérence dans son environnement proche et de participer au développement de la zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet immobilier s'intègre dans le cadre du développement de la commune de Bonifacio. A notre connaissance, aucun projet immobilier n'est prévu à ce jour dans le secteur d'étude.
Concernant le patrimoine naturel, la zone d'emprise du projet est située sur une parcelle inscrite dans le tissu périurbain de Bonifacio. Au regard de la taille réduite des aménagements projetés et de la zone d'influence du projet (en plus de la nature ponctuelle des perturbations potentielles), aucune incidence n'est susceptible d'être cumulée avec d'autres projets existants ou approuvés dans un secteur géographique proche.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront prises afin d'éviter toute pollution du milieu naturel et minimiser l'impact du projet sur son environnement.

Le défrichage aura lieu en dehors de la période printanière. Les mouvements de terre seront limités.

Le projet sera raccordé aux réseaux EU, AEP et prévoit la gestion des eaux pluviales (dossier loi sur l'eau).

Les déchets potentiels générés par le projet durant la phase travaux seront évacués conformément à la réglementation en vigueur.

Les aménagements projetés possèdent une forte intégration paysagère avec l'emploi de matériau permettant de minimiser l'impact visuel du projet sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature et de sa localisation, le projet s'inscrit dans le cadre du développement économique du secteur et l'usage des sols correspond à son environnement proche.

Le projet sera conçu dans le respect de la réglementation applicable pour la protection de l'environnement (Loi sur l'Eau). Au regard des enjeux écologiques, globalement faibles car la zone aménagée se situe sur un plateau recouvert de maquis bas clairsemé, et du contexte général de la zone du projet, au contact direct d'éléments appartenant à une matrice urbaine continue, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet, les impacts sur la faune, la flore et le milieu naturel seront in fine, très faibles voire négligeables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BASTIA

le,

20-12-2022

Signature

